



Question Pension alimentaire

Par **Stefan119**, le **05/05/2024** à **21:22**

Bonjour deux petites questions mon fils de 21 an travaille depuis 2 an et gagne entre 1500 et 2000€ dois-je continuer de payer la pension alimentaire ? Et enfin ma fille qui va faire 18 an en octobre et qui sera a ce moment là a 7 moi de grossesse quel sont les conditions pour arrêter la pension alimentaire ? Que faire ? Cela fait bientôt 14 an que je paye sans jamais vraiment avoir mon mot à dire sur l'éducation ni quoi que ce soit d'ailleurs . Bref . Merci pour votre réponse

Par **Marck.ESP**, le **05/05/2024** à **22:26**

Bienvenue sur LegaVox

Concernant votre fille, aucune raison valable pour le moment d'arrêter le paiement de la pension, sauf si elle est en couple avec des revenus suffisants, mais c'est toujours au juge de l'ordonner.

En revanche, vous devriez saisir le juge aux affaires au sujet des revenus qui pourraient être jugés suffisants pour lui permettre une autonomie correcte.

<https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/11530>

Par **Stefan119**, le **06/05/2024** à **01:14**

Merci pour votre réponse. c ma fille et personnellement je trouve normal de payer pour c enfants. Mais Ce que j'aimerais savoir c si elle accouche et qu'elle est majeure a ce moment là légalement les parents doivent continuer a payé la pension alimentaire ? Merci d'avance